

Notice d'inscription IFAS 2019-2020

Institut de Formation Aide-Soignant Plateforme GRETA Parcours Modulaire post BAC Professionnel A.S.S.P

Lycée Nelson Mandela - 14, rue Louis Reybaud - 13012 Marseille

30 places réservées aux titulaires* du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (Option structure ou option domicile)

* Les élèves en classe de terminale A.S.S.P peuvent s'inscrire. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Informations concernant la rentrée de Novembre 2019

Début des inscriptions : 17 juin 2019

Retrait des dossiers à l'accueil du Lycée Nelson Mandela

Ou à télécharger sur www.gretanet.com page d'accueil GRETA Marseille Méditerranée

Sur demande par mail : jennifer.olivier@ac-aix-marseille.fr ou armelle.de-la-roche@ac-aix-marseille.fr

Clôture des inscriptions : 20 septembre 2019

Le dépôt des dossiers complets se fait sur RDV au 04 91 18 41 46.

Lundi – mardi – jeudi – vendredi du mois de septembre 2019 de 9h à 16h30.

Durant la période de juillet et août 2019 les candidats enverront leur dossier par courrier postal qui sera suivi d'un RDV en septembre 2019 pour inscription définitive et règlement des frais d'inscription.

Frais d'inscription = 30 euros (non remboursables si désistement ou échec)

Le règlement des 30.00€ doit se faire lors du RDV fixé par le Greta. Ne pas envoyer de chèque ou d'espèce par la poste.

Entretiens de sélection *	Du 1 au 11 octobre 2019	Bureau GRETA Lycée Nelson Mandela
Affichage des résultats	14 octobre 2019 à 14h	
Début de formation	Pré rentrée le 5 novembre 2019 de 8h30 à 17h30 Rentrée le 12 novembre 2019	
Fin de formation	30 juin 2020	

*si votre dossier est retenu, vous recevrez une convocation pour un entretien de sélection. Vous devez vous rendre disponible pour y participer.

Coût de la formation : pris en charge par le Conseil Régional / Pole Emploi

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Rythme de la formation :

Le programme modulaire réglementaire comprend 3 modules et 12 semaines de stages cliniques, soit un minimum de **735 heures de formation** :

- **315 heures** d'enseignement théorique et pratique :
 - Module 2 : L'état clinique d'une personne
 - Module 3 : Les soins
 - Module 5 : Relation-communication
- **455 heures** de stages pratiques dans les structures sanitaires ou médico-sociales des Bouches du Rhône (Marseille et communes environnantes) :
 - 2 stages de 4 semaines et 1 stage de 5 semaines.

Le détail de la formation dispensée sera présenté en début de formation.

Evaluation et obtention du diplôme d'état d'aide-soignant :

Chaque module de formation donne lieu à une évaluation.

Différents types d'évaluation peuvent être organisés :

Épreuve écrite, orale, pratique ou de mise en situation professionnelle.

L'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant dépend des notes obtenues lors des épreuves d'évaluation théoriques et pratiques.

Une épreuve de rattrapage est organisée avant la fin de la scolarité pour chaque module non validé.

La présence aux cours, stages, travaux pratiques et dirigés est obligatoire.

Pour valider le DEAS, l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est obligatoire. Le coût de cette formation est pris en charge par le Greta dans le cadre du financement du Conseil Régional / Pole Emploi, le coût de l'AFGSU n'est pas à la charge de l'étudiant.

Conditions d'admission :

La sélection :

Les candidats sont sélectionnés en 2 phases :

- **1^{ère} phase** : Le dossier

Le candidat doit déposer un dossier complet qui comporte :

- Le dossier de candidature : conditions d'admission et fiche de renseignements (téléchargeables sur le site du GRETA)
- Un Curriculum Vitae avec photocopie des diplômes ou attestations mentionnés
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un certificat de scolarité pour les élèves en terminale ASSP (Bac Pro session 2019)
- La copie du dossier scolaire (bulletins scolaires des 3 années de bac pro ASSP et livret de PFMP) avec les résultats et les appréciations des 6 PFMP
- La copie certifiée conforme¹ du diplôme du Baccalauréat ASSP ou le relevé de notes officiel du Bac Pro ASSP avec la décision d'admission du jury pour les candidats bacheliers en 2019
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- 2 enveloppes « lettre suivie » libellées à votre adresse et timbrées au tarif en vigueur

¹ Le titulaire du baccalauréat mentionne sur la copie du diplôme « J'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original » date et signe

Aucune convocation à l'épreuve orale d'admissibilité ne pourra être effective si le dossier est incomplet

Une commission d'examen étudie les différentes pièces du dossier dans les conditions fixées par la réglementation.

Le candidat est informé par courrier du rejet ou de l'acceptation de sa candidature.

La responsabilité du Greta n'est pas engagée en cas de retard ou de non distribution du courrier. Il appartient à chaque candidat de se renseigner s'il n'a pas reçu cette information à la date du jeudi 26 septembre 2019.

➤ **2^{ème} phase de sélection** : L'entretien

Le candidat dont le dossier a été retenu est convoqué à un entretien individuel. Il présente dans un premier temps son parcours. Ensuite, le jury engage un échange afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant et sa motivation.

➤ **Résultats** :

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Ce classement n'est valable que pour la promotion 2019 – 2020.

Les résultats des épreuves de sélection seront affichés à l'entrée du Lycée Nelson Mandela le lundi 14 octobre 2019 à 14h. Tous les candidats seront personnellement informés par écrit de leurs résultats. Si dans les dix jours suivant l'affichage, soit le 24 octobre 2019, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les candidats admissibles doivent adresser à l'IFAS un courrier de confirmation d'inscription au plus tard le 24/10/2019

CONDITIONS D'ADMISSION

Lors de son entrée en formation, le candidat doit :

➤ Avoir **au moins 17 ans**

Produire :

- Le diplôme du Baccalauréat Accompagnement, Soins et Services à la Personne option structure ou domicile. (Les élèves de la session de juin 2019 devront présenter le relevé de notes officiel du baccalauréat avec la décision d'admission du jury)
- Un certificat médical «d'aptitude physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant» délivré par un médecin agréé par l'ARS (voir liste sur le site ci-dessous : <https://www.paca.ars.sante.fr/listes-des-medecins-agrees-en-region-paca>)
- Un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (A titre indicatif, la tuberculose; la Diphtérie, le Tétanos et la Poliomyélite; l'Hépatite B)
- Une attestation des droits ouverts de sécurité sociale (et non une photocopie de votre carte vitale)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'élève lors des stages en milieu professionnel dans le cadre des études paramédicales (cette mention doit être précisée sur l'attestation)

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le candidat ne pourra pas être admis à l'IFAS GRETA.

BOURSES SANITAIRE ET SOCIAL

Pour vous informer vous pouvez consulter le site internet suivant :

⇒ **Site Internet** : <https://aidesformation.maregionsud.fr>

Dès le dépôt votre dossier d'inscription complet, vous devez créer un compte sur le site ci-dessus, en suivant les instructions à l'écran.

Lors de l'affichage des résultats de l'épreuve orale d'admissibilité, soit le 14 octobre 2019, si vous êtes dans la liste principale des candidats retenus pour entrer en formation, vous devrez valider votre dossier de demande de bourse, avec vos informations personnelles que vous aurez complétées,

avant le 12 novembre 2019.

Dossier de candidature 2019 - 2020

Institut de Formation Aide-Soignant –
Plateforme GRETA PARCOURS MODULAIRE
post BAC Professionnel ASSP

Lycée Nelson Mandela
14, rue Louis Reybaud
13012 Marseille

30 places réservées aux titulaires du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (Option structure ou option domicile)

NOM : _____ Prénom : _____

Documents à joindre au dossier de candidature :

- Conditions d'admission et fiche de renseignements (ci-après)
- Un Curriculum Vitae avec photocopie des diplômes ou attestations mentionnés
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un certificat de scolarité pour les élèves en terminale ASSP (Bac Pro session 2019)
- La copie du dossier scolaire (bulletins scolaires des 3 années de bac pro ASSP et livret de PFMP) avec les résultats et les appréciations des 6 PFMP
- La copie certifiée conforme du diplôme du Baccalauréat ASSP ou le relevé de notes officiel du Baccalauréat avec la décision d'admission du jury pour la session de juin 2019
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- 2 enveloppes « Lettre suivie » libellées à votre adresse et timbrées au tarif en vigueur
- Autorisation du candidat à diffuser les résultats sur le site internet du Greta

**Le règlement des 30.00€ doit se faire lors du RDV fixé par le Greta.
Ne pas envoyer de chèque ou d'espèce par la poste.**

